



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 16 mai 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Lors de la période de questions, madame Nathalie Laporte remet, au nom de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), des documents à mesdames les conseillères Anne St-Laurent, Sylvie Dauphinais et Monique Major.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011

CM-201105143

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1** **Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2011
- 2** **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2011 et de la séance
 extraordinaire du 27 avril 2011
- 3** **Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4** **Rapport des commissions**
- 4.1 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2011
- 5** **Rapport des services**

- 5.1 Demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'établissement de normes encadrant les entreprises de contrôle animalier
- 5.2 Demande à l'Agglomération de Montréal afin de modifier le tracé de l'artère Bourget
- 5.3 Vacant
- 5.4 Entérinement de la demande au Service de police de la Ville de Montréal pour une patrouille dédiée à la Ville de Montréal-Est
- 5.5 Dérogation mineure pour le 2999, avenue Georges V
- 5.6 Entérinement du dépôt du projet « Au fil des saisons, pour profiter de votre retraite, visitez votre bibliothèque » dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 5.7 Nomination de monsieur Mario Bordeleau à titre de maire suppléant pour la période du 14 juin 2011 au 17 octobre 2011
- 5.8 Remboursement d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées pour un maximum de 75 \$ par résidence
- 5.9 Mandat afin de négocier une nouvelle entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est
- 5.10 Approbation du contrat d'acquisition des lots numéros 4 683 644 et 4 683 645 par la Ville de Montréal-Est à Gestion Immobilière SETL inc.
- 5.11 Dépôt des états comparatifs de la Ville de Montréal-Est
- 5.12 Modification au plan de signalisation afin de permettre une zone de stationnement avec permis pour les résidents de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert
- 5.13 Adoption de la Politique d'utilisation des systèmes informatiques de la Ville Montréal-Est
- 6 Règlement**
- 6.1 Règlement 712-12 modifiant le règlement 712 - *Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission du permis de construction - Adoption
- 6.2 Règlement RCA11-11013-F amendant le *Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* - et ses amendements afin d'appliquer les tarifs des enfants de la Ville de Montréal-Est aux enfants fréquentant l'école Saint-Octave pour l'accès au Centre récréatif Édouard-Rivet et à la bibliothèque Micheline-Gagnon, d'ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et d'apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement – Adoption
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Prolongation du contrat de collecte et transport des déchets domestiques jusqu'au 30 juin 2011 avec l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. et autorisation d'une dépense, à cet effet, de 7 583,44 \$ incluant toutes taxes
- 7.2 Réfection de l'éclairage de la piscine au Centre récréatif Édouard-Rivet à Entreprises Électriques Roberge inc. et autorisation d'une dépense maximale, à cette fin, de 35 000 \$ incluant toutes taxes
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Embauche de madame Li Jing Huang à titre d'étudiante en archivistique pour l'été 2011
- 9.2 Embauche de madame Maria De Stefano à titre d'étudiante en urbanisme pour l'été 2011
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don au club de l'âge d'or de Montréal-Est pour leurs activités au cours de l'année 2011
- 10.2 Don de 1 000 \$ pour l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal-Est qui se tiendra le 11 juin 2011
- 10.3 Don de 500 \$ pour l'organisation du 25^e anniversaire de la Résidence Joseph-Versailles qui se tiendra le 12 août 2011
- 10.4 Prêt de l'autobus de la Ville aux responsables de la Table des aînés pour la fête des voisins le 4 juin 2011 et autorisation d'une dépense de 585 \$ à cet effet
- 10.5 Don de 150 \$ à Opération Enfant Soleil dans le cadre du projet intégrateur « En route vers le soleil ! » de l'école secondaire d'Anjou qui se tiendra du 27 au 30 mai 2011
- 10.6 Don de 100 \$ à madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours lors de la fête des voisins le 4 juin 2011
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau propose de modifier la proposition principale de façon à :

Retirer les points 6.2 et 7.2 de l'ordre du jour proposé tel que reproduit ci-dessous :

- 6.2 Règlement RCA11-11013-F amendant le *Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* - et ses amendements afin d'appliquer les tarifs des enfants de la Ville de Montréal-Est aux enfants fréquentant l'école Saint-Octave pour l'accès au Centre récréatif Édouard-Rivet et à la bibliothèque Micheline-Gagnon, d'ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et d'apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement – Adoption,
- 7.2 Réfection de l'éclairage de la piscine au Centre récréatif Édouard-Rivet à Entreprises Électriques Roberge inc. et autorisation d'une dépense maximale, à cette fin, de 35 000 \$ incluant toutes taxes,

et d'ajouter le point 13.1 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 16 mai 2011 tel que décrit ci-dessous :

- 13.1 Acceptation de l'entente dans le dossier de l'employé numéro 24 de la Direction des travaux publics

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 16 mai 2011 ci-dessus modifié par le retrait des points 6.2 et 7.2 ainsi que l'ajout du point 13.1 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2011
- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2011 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2011
- 3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Rapport des commissions**
- 4.1 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2011
- 5 Rapport des services**
- 5.1 Demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'établissement de normes encadrant les entreprises de contrôle animalier
- 5.2 Demande à l'Agglomération de Montréal afin de modifier le tracé de l'artère Bourget
- 5.3 Vacant
- 5.4 Entérinement de la demande au Service de police de la Ville de Montréal pour une patrouille dédiée à la Ville de Montréal-Est
- 5.5 Dérogation mineure pour le 2999, avenue Georges V
- 5.6 Entérinement du dépôt du projet « Au fil des saisons, pour profiter de votre retraite, visitez votre bibliothèque » dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 5.7 Nomination de monsieur Mario Bordeleau à titre de maire suppléant pour la période du 14 juin 2011 au 17 octobre 2011
- 5.8 Remboursement d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées pour un maximum de 75 \$ par résidence
- 5.9 Mandat afin de négocier une nouvelle entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est
- 5.10 Approbation du contrat d'acquisition des lots numéro 4 683 644 et 4 683 645 par la Ville de Montréal-Est à Gestion Immobilière SETL inc.
- 5.11 Dépôt des états comparatifs de la Ville de Montréal-Est
- 5.12 Modification au plan de signalisation afin de permettre une zone de stationnement avec permis pour les résidents de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert
- 5.13 Adoption de la Politique d'utilisation des systèmes informatiques de la Ville Montréal-Est
- 6 Règlement**
- 6.1 Règlement 712-12 modifiant le règlement 712 - *Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission du permis de construction - Adoption
- 6.2 Vacant
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Prolongation du contrat de collecte et transport des déchets domestiques jusqu'au 30 juin 2011 avec l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. et autorisation d'une dépense, à cet effet, de 7 583,44 \$ incluant toutes taxes
- 7.2 Vacant
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Embauche de madame Li Jing Huang à titre d'étudiante en archivistique pour l'été 2011
- 9.2 Embauche de madame Maria De Stefano à titre d'étudiante en urbanisme pour l'été 2011
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don au club de l'âge d'or de Montréal-Est pour leurs activités au cours de l'année 2011
- 10.2 Don de 1 000 \$ pour l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal-Est qui se tiendra le 11 juin 2011
- 10.3 Don de 500 \$ pour l'organisation du 25^e anniversaire de la Résidence Joseph-Versailles qui se tiendra le 12 août 2011
- 10.4 Prêt de l'autobus de la Ville aux responsables de la Table des aînés pour la fête des voisins le 4 juin 2011 et autorisation d'une dépense de 585 \$ à cet effet
- 10.5 Don de 150 \$ à Opération Enfant Soleil dans le cadre du projet intégrateur « En route vers le soleil ! » de l'école secondaire d'Anjou qui se tiendra du 27 au 30 mai 2011
- 10.6 Don de 100 \$ à madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours lors de la fête des voisins le 4 juin 2011
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- 13.1 Acceptation de l'entente dans le dossier de l'employé numéro 24 de la Direction des travaux publics

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX **2**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011

CM-201105144 2.1

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2011 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST **3**

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201105145 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 16 mai 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS **4**

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 AVRIL 2011

CM-201105146 4.1

Le greffier dépose séance tenante le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2011.

RAPPORT DES SERVICES **5**

DEMANDE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES ENCADRANT LES ENTREPRISES DE CONTRÔLE ANIMALIER

CM-201105147 5.1

Considérant les dispositions de la Loi sur la protection sanitaire des animaux qui stipulent notamment que le gardien doit s'assurer que la sécurité et le bien-être de l'animal ne soient pas compromis;

Considérant les dispositions de la Loi sur les Médecins vétérinaires qui réservent certains actes aux vétérinaires, dont ceux relatifs à la prescription des médicaments pour animaux;

Considérant les derniers événements révélant des pratiques douteuses chez l'entreprise Le Berger blanc quant à la garde des animaux domestiques qui leur sont confiés;

Considérant que la Ville Montréal-Est croit important que les activités de ce type d'entreprises soient mieux encadrées, soit par l'Ordre des vétérinaires du Québec ou par Anima-Québec;

Considérant que pour se faire, il peut être nécessaire d'accorder plus de moyens à ces organismes ou à des organismes de même nature pour permettre le respect de ces lois.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'adopter des règles pour mieux contrôler les activités d'entreprise de contrôle animalier telles que, à titre d'exemple, l'obligation d'avoir un permis et d'exiger, comme condition d'obtention et de maintien du permis, que l'entreprise ait un vétérinaire en tout temps à son emploi;

De s'assurer que les lois existantes permettent un contrôle suffisant des activités de ce genre d'entreprise et que les organismes responsables de leur application soient suffisamment outillés pour pouvoir intervenir lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE L'ARTÈRE BOURGET

CM-201105148

5.2

Considérant que le lot 3 087 135 a été créé expressément à des fins de rue;

Considérant que le tracé de l'artère Bourget projetée par l'agglomération avait pour but de créer des terrains constructibles de chaque côté de cette artère destinés à être occupés par différents propriétaires;

Considérant que la compagnie Fer & Métaux Américains GP inc. a fait l'acquisition, en date du 22 mars 2007, du lot 3 087 136 (devenu depuis le lot 4 703 970) et du lot 3 087 137, situés de chaque côté de cette artère;

Considérant que le fait que la localisation de l'artère Bourget se retrouve au centre des terrains de cette entreprise et nuit grandement à son développement;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de cette entreprise que le tracé de l'artère Bourget soit déplacé à l'extérieur des terrains appartenant à celle-ci;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou aurait intérêt, aux fins de développement, que le tracé soit déplacé;

Considérant que cette artère est sous la juridiction de l'Agglomération de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander à l'agglomération de Montréal de modifier le tracé de l'artère Bourget projetée de façon à ce qu'elle longe la limite ouest de la Ville de Montréal-Est, tel qu'illustré sur le plan « Modification du tracé du boulevard Bourget au nord de l'autoroute 40 », préparé par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., et porte le numéro DST-2011-52, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR UNE PATROUILLE DÉDIÉE À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201105149

5.4

Considérant la volonté du conseil d'obtenir une protection accrue pour les citoyens de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la demande faite par le conseil d'avoir un service de patrouille dédiée à son territoire;

Considérant la demande adressée par la Direction générale au Service de police de la Ville de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la demande faite au Service de police de la Ville de Montréal par le directeur général, au nom de la Ville de Montréal-Est, afin d'obtenir une patrouille dédiée à Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR LE 2999, AVENUE GEORGES V

CM-201105150

5.5

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2999, avenue Georges V;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 6 avril 2011;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre un talus de 5 m de hauteur sur l'immeuble portant le numéro 2999, avenue Georges V. Cette dérogation est toutefois conditionnelle à la production d'un plan d'aménagement paysager rehaussé

du dit talus, possiblement semblable au talus que le propriétaire de l'immeuble possède sur l'immeuble situé du côté ouest de l'avenue Georges V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DU DÉPÔT DU PROJET « AU FIL DES SAISONS, POUR PROFITER DE VOTRE RETRAITE, VISITEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CM-201105151

5.6

Considérant que la bibliothèque de Montréal-Est désire acquérir des documents pour notre clientèle de retraités du quartier qui désirent rester intellectuellement actifs;

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offre une aide dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la demande faite au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine par madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice générale adjointe, au nom de la Ville de Montréal-Est, pour le projet « Au fil des saisons, pour profiter de votre retraite, visitez votre bibliothèque » dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

D'autoriser cette dernière à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR MARIO BORDELEAU À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN 2011 AU 17 OCTOBRE 2011

CM-201105152

5.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 14 juin au 17 octobre 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Mario Bordeleau à titre de maire suppléant pour la période du 14 juin au 17 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES POUR UN MAXIMUM DE 75 \$ PAR RÉSIDENCE

CM-201105153

5.8

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire de foyer domestique que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent encourager les citoyens à ramoner leur cheminée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la trésorière à rembourser le coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence, pour l'année se terminant le 31 décembre 2011. Le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et à la présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux de ramonage, dans les 3 mois suivants l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT AFIN DE NÉGOCIER UNE NOUVELLE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST

CM-201105154

5.9

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'entente signée le 8 mai 2008 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est afin d'établir, notamment, les attentes quant au contenu des états financiers et de clarifier les règles de fonctionnement de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs, et madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice générale adjointe, afin de négocier une nouvelle entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est et de soumettre le projet d'entente au conseil au plus tard pour la séance ordinaire du mois de juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU CONTRAT D'ACQUISITION DES LOTS NUMÉRO 4 683 644 ET 4 683 645 PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À GESTION IMMOBILIÈRE SETL INC.

CM-201105155

5.10

Considérant la résolution approuvant l'entente avec Gestion Immobilière SETL inc., compagnie affiliée à Logistec Arrimage inc., laquelle prévoit la cession par cette dernière d'une lisière de terrain à la Ville de Montréal-Est, lui permettant ainsi de procéder aux travaux de prolongement de l'avenue Lakefield;

Considérant le projet de contrat rédigé par m^e André Lesage, notaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat préparé par m^e André Lesage, notaire, prévoyant l'acquisition par la Ville de Montréal-Est, de deux emplacements vacants connus et désignés comme étant composés les lots numéro 4 683 644 et 4 683 645 et d'autoriser une dépense, à cet effet, de 1,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201105156

5.11

La trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante les états comparatifs du 1^{er} janvier 2011 au 30 avril 2011, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN DE PERMETTRE UNE ZONE DE STATIONNEMENT AVEC PERMIS POUR LES RÉSIDENTS DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT

CM-201105157

5.12

Considérant la problématique du stationnement sur l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Arbert;

Considérant la volonté du conseil d'émettre des vignettes sur l'avenue de la Grande-Allée pour les résidents;

Considérant le règlement 609-11 - *Règlement modifiant le règlement 609 relatif à la circulation et au stationnement* - et ses amendements afin d'établir les règles relatives au stationnement avec permis;

Considérant la Politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public;

Considérant qu'il y a lieu de supprimer certains panneaux de signalisation puisque ceux-ci ne sont plus utiles;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, de modifier les plans numéro 12 et 13 du Plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est de la façon indiquée aux plans (2) intitulés « Plan clé » et approuvés par monsieur David Chartier, ing, directeur des travaux publics, lesquels plans sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA VILLE MONTRÉAL-EST

CM-201105158

5.13

Considérant qu'il y a lieu d'établir une politique d'utilisation des systèmes informatiques de la Ville de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter la Politique d'utilisation des systèmes informatiques de la Ville Montréal-Est, laquelle se lit comme suit :

1 BUT

Cette politique précise les règles et modalités que les employés doivent respecter en matière d'utilisation des systèmes informatiques appartenant à la Ville et mis à la disposition des employés dans le cadre de leur travail.

Tous les employés qui utilisent les systèmes informatiques appartenant à la Ville consentent par leur utilisation à respecter les règles et modalités établies dans la présente politique.

2 DÉFINITIONS

Pour l'application de la présente politique, les termes suivants signifient :

2.1 Outil informatique

Outil informatique inclut notamment, l'ordinateur, l'ordinateur portable, Internet, Intranet, le courrier électronique, le blackberry et les logiciels appartenant à l'employeur.

2.2 Employé

Pour l'application de cette politique, le terme employé inclut tout utilisateur qui exécute un travail avec ou sans rémunération pour La Ville.

3 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

3.1 Principe

L'employé doit agir avec discernement dans l'utilisation des outils informatiques mis à sa disposition tout en respectant le sens et l'application de la présente politique.

Par ailleurs, l'employé doit aussi utiliser avec discernement les informations contenues dans les documents électroniques qu'il a reçus, qu'il crée ou qui lui sont fournis par la Ville ou par un tiers, et ce, dans le cadre de son emploi. Il doit les utiliser exclusivement pour les fins de son emploi.

3.2 Usage autorisé

Dans le cadre de ses fonctions, l'employé peut recourir aux systèmes informatiques pour:

- a) Exécuter tout travail relié à ses fonctions;
- b) Communiquer dans le cadre de ses fonctions avec des collègues de travail, le gouvernement provincial ou fédéral, d'autres municipalités, associations professionnelles, universités, entreprises ou individus ayant une relation d'affaires avec la municipalité;
- c) Consulter des sites Internet reliés à ses fonctions.

3.3 Usage interdit

Dans le cadre de ses fonctions, il est strictement interdit à l'employé de recourir aux outils informatiques pour:

- a) Tenir des propos offensants, diffamatoires et harcelants envers un supérieur, collègues de travail ou tout autre individu ayant une relation d'affaires avec l'employeur;
- b) Consulter des sites Internet traitant de violence, drogue, pornographie, discours haineux, d'habiletés criminelles, jeux et paris;
- c) Accéder illégalement à des informations confidentielles;
- d) Introduire intentionnellement des troubles ou virus informatiques;
- e) Implanter des logiciels ou progiciels non autorisés par l'employeur;
- f) Effectuer des activités commerciales reliées à une entreprise et non à l'employeur;
- g) Participer à des activités de piratage informatique;
- h) D'usurper l'identité d'un individu lors de l'utilisation des outils informatiques de l'employeur;
- i) D'intercepter, surveiller ou enregistrer une communication dont il n'est pas partie prenante;
- j) Transmettre des informations violant les lois de propriété intellectuelle et d'accès à l'information;
- k) Créer, télécharger et distribuer des informations à caractère sexuel explicite, jeux, vidéos, logiciels ou fichiers verbalement ou visuellement contre les bonnes mœurs;
- l) Participer à des groupes de discussions (chatting room).

3.4 Usage personnel

La Ville met à la disposition de ses employés des outils informatiques afin de faciliter leur travail et d'augmenter leur rendement.

L'utilisation à des fins personnelles est permise pendant les périodes de pause ou de repas à condition que cette utilisation ne nuise pas au rendement de l'employé, qu'elle n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Ville et ne cause aucun préjudice à la Ville.

3.5 Sanctions en cas de contravention à la politique

L'utilisation des systèmes informatiques est un privilège et non un droit acquis.

L'autorisation d'utiliser les outils informatiques peut être révoquée en tout temps.

L'employé reconnu en défaut de respecter la présente politique sera passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement. En plus, l'employé pourra être tenu responsable de tous les dommages que son comportement aura causés à l'employeur.

3.6 Contrôle et vérification

En tout temps, la Ville se réserve le droit de vérifier l'utilisation des outils informatiques faite par les employés. Elle peut, de ce fait, prendre les moyens nécessaires pour vérifier si cette utilisation respecte les exigences de la présente politique.

4 APPLICATION

La Direction générale de la Ville est responsable de l'application et du suivi de la présente politique.

5 FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

J'ai reçu un exemplaire de la Politique portant sur l'utilisation des systèmes informatiques de la Ville de Montréal-Est, j'en ai lu le contenu et le comprends. La direction a répondu de façon satisfaisante à toutes mes interrogations. Je comprends que je suis tenu de respecter la présente politique.

Je comprends également que la présente politique est nécessairement appelée à évoluer et à être modifiée. Il est donc entendu que les changements apportés peuvent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes de cette politique. Ces changements me seront communiqués par la direction au moyen d'un avis officiel. J'accepte la responsabilité de me tenir au courant de ces changements.

Veuillez nous remettre une copie dûment signée de la présente et conserver l'original dans vos dossiers.

Employé

Date

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

RÈGLEMENT 712-12 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICAT) - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES CAS D'EXCEPTIONS DANS LE CALCUL DE LA COMPENSATION POUR FINS DE PARC ET LES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION

CM-201105159

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 712-12 modifiant les dispositions du règlement 712 - *Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

PROLONGATION DU CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES JUSQU'AU 30 JUIN 2011 AVEC L'ENTREPRISE CAMILLE FONTAINE & FILS INC. ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE, À CET EFFET, DE 7 583,44 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201105160

7.1

Considérant l'octroi du contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques à l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. par la résolution CM-201012393;

Considérant que les documents d'appels d'offres prévoyaient la collecte manuelle des déchets domestiques;

Considérant que la Ville prévoit acheter des bacs roulants pour la collecte des déchets domestiques;

Considérant que la Ville prévoit distribuer les bacs roulants vers la fin du mois de juin ou le début du mois de juillet 2011;

Considérant qu'un nouvel appel d'offres, incluant la collecte avec bacs roulants, sera lancé prochainement;

Considérant qu'une entente avec l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. est intervenue afin de prolonger le contrat de collecte et transport des déchets domestiques jusqu'au 30 juin 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, à l'effet de prolonger le contrat de collecte et transport des déchets domestiques jusqu'au 30 juin 2011 et d'autoriser une dépense, à cet effet, de 7 583,44 \$ incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

EMBAUCHE DE MADAME LI JING HUANG À TITRE D'ÉTUDIANTE EN ARCHIVISTIQUE POUR L'ÉTÉ 2011

CM-201105161 9.1

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher un étudiant en archivistique pour l'été 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet d'embaucher madame Li Jing Huang à titre d'étudiante en archivistique pour une période d'environ 16 semaines au taux horaire de 15,52 \$.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT EN URBANISME POUR L'ÉTÉ 2011

CM-201105162 9.2

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet d'embaucher un étudiant en urbanisme pour l'été 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR LEURS ACTIVITÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2011

CM-201105163 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue du club de l'âge d'or de Montréal-Est pour leurs activités au cours de l'année 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ au club de l'âge d'or de Montréal-Est pour leurs activités au cours de l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST QUI SE TIENDRA LE 11 JUIN 2011

CM-201105164

10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue pour l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal-Est qui se tiendra le 11 juin 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ pour l'organisation du Tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal-Est qui se tiendra le 11 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ POUR L'ORGANISATION DU 25^E ANNIVERSAIRE DE LA RÉSIDENCE JOSEPH-VERSAILLES QUI SE TIENDRA LE 12 AOÛT 2011

CM-201105165

10.3

Considérant la demande d'aide financière reçue pour l'organisation du 25^e anniversaire de la Résidence Joseph-Versailles qui se tiendra le 12 août 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 500 \$ pour l'organisation du 25^e anniversaire de la Résidence Joseph-Versailles qui se tiendra le 12 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE AUX RESPONSABLES DE LA TABLE DES AÎNÉS POUR LA FÊTE DES VOISINS LE 4 JUIN 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 585 \$ À CET EFFET

CM-201105166

10.4

Considérant la demande reçue de la Table des aînés pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour la fête des voisins le 4 juin 2011;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs, et de prêter l'autobus de la Ville à la Table des aînés pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour la fête des voisins le 4 juin 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE 150 \$ À OPÉRATION ENFANT SOLEIL DANS LE CADRE DU PROJET INTÉGRATEUR « EN ROUTE VERS LE SOLEIL ! » DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'ANJOU QUI SE TIENDRA DU 27 AU 30 MAI 2011

CM-201105167

10.5

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'école secondaire d'Anjou dans le cadre du projet intégrateur « En route vers le soleil ! » qui se tiendra du 27 au 30 mai 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 150 \$ à Opération Enfant Soleil, aux soins de monsieur Kevin Lafrenière, dans le cadre du projet intégrateur « En route vers le soleil ! » de l'école secondaire d'Anjou qui se tiendra du 27 au 30 mai 2011, et ce, afin d'encourager son équipe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 100 \$ À MADAME PAULINE BOURQUE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS LORS DE LA FÊTE DES VOISINS LE 4 JUIN 2011

CM-201105168

10.6

Considérant la demande d'aide financière reçue de madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours de carrés à faire déguster lors de la fête des voisins;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 100 \$ à madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours lors de la fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DANS LE DOSSIER DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 24 DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201105169

13.1

Considérant les négociations intervenues dans le dossier de l'employé numéro 24;

Considérant le projet d'entente soumis par nos procureurs, la firme Bélanger Sauvé, avocat, dans ce dossier;

Considérant les recommandations de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre le syndicat des employés cols bleus et la firme Bélanger Sauvé, Avocats, relativement à la suspension de l'employé numéro 24;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général, à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201105170

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier